

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 39
Nombre de pouvoirs : 14

Date de convocation : 24 juin 2022

Date de publication sur le site internet :

06 JUIL. 2022

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0
Non-Participation : 1

N°6

Objet : Finances - Fonds de concours
2022 Lexy

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Étaient présents :

MMES BERTIN - CASTRONOVO - FELTIN - INIAL - LECLERC -
RACADOT - RICHARD - SEBAA - TOZZO - WAGNER
MM ACETI - ALLIERI - ARIES - BOURGUIGNON - BOUZAD - DE
CARLI - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (à compter du
point n°2 et jusqu'au point n°18) - HERBAYS (à compter du point n°
3) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA -
LENOBLE - LOMBARDI - MARINI - MBAYE (à compter du point n°
3) - MICHEL - ORSUCCI - PIERMANTIER (jusqu'au point n° 12) -
PLUVINET - RIGHI - SACHER - SERVAGI (à compter du point n°2)
- WEBER - WILMIN (jusqu'au point n°2) - ZOLFO

Excusés :

M. AGOSTINI
MME BESSICH donne pouvoir à M. MARINI
Mme BOSIZIO donne pouvoir à M. ACETI
MME CAILLET donne pouvoir à M. FONTAINE
MME COLIN donne pouvoir à M. DE CARLI
M. DIDELOT donne pouvoir à MME TOZZO
MME DI PELINO donne pouvoir à M. SACHER
MME ETIENNE donne pouvoir à M. BOUZAD
MME FURGAUT donne pouvoir à M. GIARDI
M. HAMEN donne pouvoir à M. HERBAYS (à partir du point n°19)
MME JOLY donne pouvoir à M. RIGHI
MME LORIN-CRIDEL donne pouvoir à M. LENOBLE
MME NAILI donne pouvoir à MME INIAL
M. PIERMANTIER donne pouvoir à MME LECLERC (à partir du
point n°13)
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI (à partir du point n°2)
M. ROUSSEAU donne pouvoir à MME BERTIN
M. SERVAGI donne pouvoir à M. RAULLET (jusqu'au point n°2)
M. WILMIN donne pouvoir à M. HUARD (à partir du point n°3)

Absents :

M. PRONESTI

M. BOUZAD est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Par délibération en date du 31 Mars 2022, le conseil communautaire a renouvelé la mise en place d'un fonds de concours annuel de 15 000 € pour accompagner les communes dans leurs programmes d'investissement.

Au vu de l'augmentation importante des élèves du collège de Lexy, la cantine du collège ne peut plus accueillir les élèves de primaire et maternelle.

Aussi, la commune de Lexy a décidé de rénover un bâtiment existant qui accueille déjà ces enfants, pour l'accueil de la restauration scolaire en toute sécurité.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220630-20220630D6-DE

Montant des opérations : 215 000.46 € HT

Date de délibération : 14 avril 2022

Début des travaux : avril 2022

Plan de financement prévisionnel (en € HT) :

Travaux	164 299.68	CAF	86 000.18
Mobilier	50 700.78	Etat-DETR	64 500.14
		Grand Longwy Fonds de concours 2022	15 000.00
		Commune de Lexy Autofinancement	49 500.14
TOTAL HT	215 000.46 € HT	TOTAL HT	215 000.46 € HT

Il est proposé d'accorder les fonds de concours 2022 à hauteur de 15 000 € sur cette opération.

Par conséquent,

Après avis favorable de la commission Finances et Ressources Humaines du 17 juin 2022 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACCORDE** à la commune de Lexy un fonds de concours de 15 000 € pour l'action susvisée et pour l'année 2022.
- **DIT** que les sommes pour l'année 2022 ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président

Serge DE CARLI